



Comité Syndical Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

8 novembre 2018

Mairie de Salleboeuf – 18h

Note de synthèse

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

Préalable

- Monsieur/ Madame.....est nommé(e) secrétaire de séance.
- Validation du compte rendu du précédent comité syndical.

Ordre du Jour :

Délibération non prise (faute de quorum):

- 1- Budget PETR : avance de cotisations 2019 des Communautés de communes

Non soumis à délibération :

- 2- Ambition 2030 : retour sur les travaux, étapes à venir
- 3- Contrat de ruralité : suivi du contrat et avenant

Questions diverses

Délibérations :

- 1- Budget PETR : avance de cotisations 2019 des Communautés de communes

Sans objet

2- Ambition 2030 : retour sur les travaux, étapes à venir

La démarche, débutée au printemps 2018, est toujours dans la phase de diagnostic.

Ce qui a été réalisé :

1/Après un travail de recueil de données réalisé par Illias Mihmou, **cinq ateliers semi collectifs en Communauté de communes** (soit avec les maires soit avec tout le conseil communautaire) ont été animés par NEORAMA entre septembre et fin octobre 2018. Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Connaître la perception du territoire de la CDC par le Bureau communautaire et discuter de ce qui définit son identité ;
- Recueillir les éléments de contexte sur la CDC (quels en sont les besoins, les atouts, les faiblesses), en cerner la stratégie territoriale ;
- Recueillir la vision du bureau communautaire de la CDC en 2030 ;
- Mesurer la connaissance du Bureau du projet de territoire « Ambition 2020 » et la perception de son avancement (actions engagées dans son cadre) ;
- Identifier les enjeux et leviers qui pourront motiver la Communauté de communes à s'investir dans un projet de territoire « Ambition 2030 ».

2/Courant octobre **trois ateliers participatifs avec élus-acteurs sociaux économiques de type word café** ont été animés par NEORAMA sur trois lieux différents du territoire (Cave Coopérative de quinsac, Domaine de la Frayse, Circuit de Faleyras). Près de 100 personnes ont participé, ce qui est considéré comme satisfaisant. La répartition entre élus - acteurs sociaux économique et personnels de collectivités se répartit comme suit : 33% d'élus et 54% d'acteurs sociaux économiques et 12% de techniciens de collectivités.

Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Comprendre la vision du territoire des acteurs du territoire
- Identifier les atouts et les faiblesses du territoire
- Définir les priorités de travail

Les thématiques de travail qui ont été proposées :

- Développement économique et attractivité du territoire
- Aménagement du territoire
- Environnement et transition écologique
- Accompagnement social et culturel

Afin de mobiliser les acteurs et de faire connaître la démarche, plusieurs outils de communication ont été réalisés avec le cabinet O'Tempora et le chargé de communication :

Un visuel graphique

Un carton d'invitation aux ateliers

Une affiche pour le recrutement du panel citoyen

La réalisation d'une News Lettre « La Lettre d'ambition2030 »

Une campagne de presse

Une série de publications sur Facebook

La réalisation de drapeaux flammes

La réalisation de Mugs et stylos (cadeau aux participants)

La réalisation de casquettes et tee-shirts (pour Néorama lors des micros-trottoirs)

La réalisation d'une vidéo sur la place de la participation citoyenne dans la démarche (sortie en fin d'année)

➔ Recueil des retours/avis/perception du comité syndical

Ce qui reste à réaliser :

La méthode de construction du projet de territoire prévoit une grande place à la consultation citoyenne, aussi les mois de novembre et de Décembre seront consacrés à cette partie avec :

1/ la constitution et l'animation d'un atelier d'un panel citoyen qui se réunira le 14 novembre 2018 au Château de Seguin à Lignan de Bordeaux. Près de 40 personnes ont posés leur candidature. L'objectif de cet atelier est de Ce panel de citoyen sera amené à être réuni une nouvelle fois lors de la phase d'élaboration du plan d'actions (Printemps 2018)

2 / la réalisation d'une série de micro trottoirs à la rencontre des habitants

Les objectifs de ces micros-trottoirs sont :

- De prendre en considération le point de vue des différents publics (jeunes / couples avec enfants/ familles monoparentales/personnes âgées /personnes en situation de handicap...) qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer
- D'interroger les habitants sur leur perception du territoire (atouts/ manques/besoins), les évolutions et marges de progrès différentes thématiques
- De recueillir un avis à chaud des personnes interrogées et de dégager des grandes tendances pouvant nourrir la réflexion.

Calendrier prévisionnel

Territoire	Lieu du micro-trottoir	Date pressentie
Communauté de communes des Coteaux Bordelais	Marché de Fargues-St-Hilaire	Dimanche 2 décembre de 10h à 12h30
Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-Mers	Marché de Camblanes-et-Meynac	Samedi 1 ^{er} décembre de 10h à 12h30
Communauté de communes Rurales de l'Entre-deux-Mers	Marché de Sauveterre-de-Guyenne (place de la République) Autres lieux possibles : Parking Super U	Mardi 27 novembre de 10h à 12h30
Communauté de communes du Créonnais	Marché Créon Autres lieux possibles : Parking Carrefour, à proximité du Cinéma	Mercredi 5 décembre de 10h à 12h30
Communauté de communes du Secteur de St Loubès	Marché de St Loubès (place de la Mairie) Marché Sainte-Eulalie ou Leclerc Autres lieux possibles : Parking centre commercial St Sulpice	Lundi 26 novembre de 10h à 12h30 ou Samedi 8 décembre de 10h à 12h30 Mercredi 5 décembre de 10h à 12h30

Concernant les micro-trottoirs, je joins la note de cadrage pour l'organisation. Nous serons à la sortie de 4 collèges :

Collège Max Linder de St Loubès – sorties des classes le lundi 26/11 midi

Collège Robert Barrière à Sauveterre-de-Guyenne – sortie des classes le mardi 27/11 midi

Collège de Créon – sortie des classes le mercredi 5/12

Collège François Mauriac à Sainte-Eulalie – sortie des classes le mercredi 5/12

Les remarques sont les suivantes :

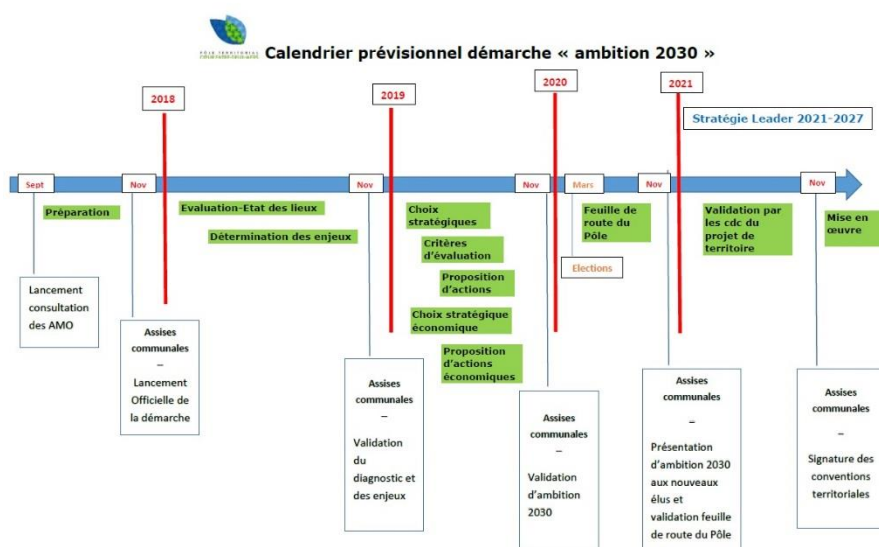
Demande d'ajout d'un micro-trottoir au collège de Latresne.

Micro-trottoir au Lycée de Camblanes : beaucoup de lycéens n'habitent pas en entre deux mers...voir l'intérêt de les interroger.

Les ateliers

3/ l'organisation d'une réunion de restitution en présence de tous les participants aux ateliers et des maires qui sera animé par Néorama (date à définir)

4/ l'organisation d'un comité de pilotage pour préparer la suite de la démarche en 2019. Définition de la stratégie et du plan d'actions, focus sur une stratégie de développement économique et d'une coopération avec les territoires voisins. La finalisation de la démarche est prévue pour la rentrée de septembre 2019 par une validation des communautés de communes et du comité syndical



3- Contrat de ruralité : suivi du contrat et avenant

■ Suivi du contrat

En septembre 2017, 81 projets étaient inscrits au contrat de ruralité du Cœur Entre-deux-Mers.

Le PETR a transmis un courrier à Monsieur le préfet afin d'organiser un comité de pilotage.

Après un an de contrat, voici un premier bilan (qui sera consolidé après rencontre de Monsieur le sous-préfet).

Suivi des projets inscrits au contrat de ruralité au 30/10/2018		
	Nombre de projets	Montant investissement (prévisionnel) en euros HT
Projets inscrits du contrat de ruralité:	81	52 405 061
Projets ayant déposé une demande de subvention 2018 (DETR et DSIL) avec ou sans contrat de ruralité : <i>28% des projets représentent 50% des invt</i>	23	25 309 065
Projets réalisés sans demande de subventions (DETR ou DSIL) : <i>réalisation par un privé, tx CAF 80%, démarrage plus tôt que prévu : fin 2017</i>	6	760 514
<i>Source : communes et EPCI maîtres d'ouvrage</i>		

Financement des projets ayant déposé une demande de subvention 2018 DETR et/ou DSIL		
	Nombre de projets	Montant connu de subventions attribuées en euros
Projets ayant obtenu du DSIL 2018 : - Latresne : Travaux de restructuration et extension du groupe scolaire - Sadirac : Aménagement de la place Fouragnan et construction d'une halle - Cdc Portes Entre-deux-Mers : Aménagement de la façade fluviale (quais de Langoiran Le Tourne) obtenu sans mention au contrat de ruralité	3	646 000
Projets ayant obtenu de la DETR 2018 :	18	2 324 719
Projets n'ayant obtenu ni DETR, ni DSIL (au 30/10/2018):	4	
<i>Source : communes et EPCI maîtres d'ouvrage</i>		

■ Demande d'avenant

Un courrier a été transmis par le Pôle Territorial aux communes et communautés de communes en juillet 2018 afin de recenser les nouveaux projets en vue d'une éventuelle demande d'avenant au contrat de ruralité.

26 nouveaux projets ont été transmis au Pôle Territorial.

**LISTE DES ACTIONS EN VUE D'UNE DEMANDE D'AVENANT AU CONTRAT DE RURALITE DU CE2M
V 25/10/2018**

THEMATIQUE 1 : accès aux services publics et marchands et aux soins

Objectifs :

- élargir l'offre de services pour répondre à des besoins non couverts : petite enfance, jeunesse, personnes âgées et dépendantes, personnes handicapées,
- développer des services de soins, notamment de 1er niveau, encore en-deçà de la moyenne départementale et ce malgré le regroupement en maison de santé, maison et cabinet médical,
- adapter voire créer des équipements publics (restauration collective, écoles, maison de services...) et services pour être en adéquation avec les évolutions démographiques.

Mesures des comités interministériels :

Mesure 1 du CIR du 13 mars 2015 : 1 000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017

Mesure 3 du CIR du 13 mars 2015 : adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux

Mesure 6 du CIR du 13 mars 2015 : ouvrir 1 000 maisons de services au public

Mesure 10 du CIR de mars 2015 : favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles

Mesure du CIR du 20 mai 2016 : accéder aux services publics

Numéro de fiche action ¹	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la fiche action	Calendrier	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel
fiche en attente	SAINTE GEMME	Remplacement du chauffage de la salle des fêtes par un chauffage clim réversible, plus économique en énergie	2019		
BON.1.1.1	BONNETAN	Construction d'une école maternelle	2019		650 000,00
CDCC.1.2.1	CdC CREONNAIS	Acquisition foncière pour construire un lycée	2019		2 046 742,00
GEN.1.1.1	SAINTE GENES DE LOMBAUD	Sécurisation du carrefour aux abords de l'école	2019		109 490,00
SULG.1.2.1	SAINTE SULPICE DE GUILLERAGUE	Travaux d'accessibilité handicapés à la mairie	2020		27 635,00
TAB.1.1.1	TABANAC	Accès aux services de la mairie	2019		17 000,00
TRE.1.1.1	TRESSES	Restructuration de l'école maternelle	2020		2 427 360,00

¹ Nomenclature utilisée : nom de la commune ou de la CdC + numéro de la thématique + numéro du projet de la commune + priorité au regard du contrat de ruralité (quand plusieurs projets sont proposés)

THEMATIQUE 2 : revitalisation des centres-bourgs, notamment au travers de la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-bourgs

Objectifs :

- poursuivre la dynamisation des centres bourgs par un maintien ou le développement de l'offre (commerces, logements...),
- conforter les relations de proximité en aménageant les centres bourgs (requalification de l'espace public...),
- diversifier les logements afin qu'ils soient adaptés à la diversité des besoins (jeunes, seniors, personnes seules, logement sociaux, d'urgence).

Mesures des comités interministériels :

Mesure 32 et 33 du CIR du 13 mars 2015 : le logement, des enjeux spécifiques pour les territoires ruraux

Mesure 41 du CIR du 13 mars 2015 : faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale

Mesure du CIR du 20 mai 2016 : soutenir le commerce dans les territoires ruraux

Mesure 43 du CIR du 13 mars 2015 : coproduire avec les élus et les professionnels un urbanisme adapté aux ruralités

Numéro de fiche action²	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la fiche action	Calendrier	Partenaires potentiels	Cout prévisionnel
LAS.2.2.1	LA SAUVE MAJEURE	Aménagement du bourg de La Sauve - tranche 2 travaux de sécurisation de la traversée de bourg et création d'une zone de stationnement	2019		416 665,00
BON.2.2.1	BONNETAN	Production de logements locatifs sociaux	2019		
DIE.2.1.1	DIEULIVOL	Rénovation du presbytère en logement	2019		200 000,00
LAD.2.1.1	LADAUX	Réhabilitation du presbytère en deux logements	2019		192 516,00
SULG.2.1.1	SAINT SULPICE DE GUILLERAGUE	Aménagement extérieur de la salle des fêtes et ralentisseurs dans le bourg	2019		37 190,00

² Nomenclature utilisée : nom de la commune ou de la CdC + numéro de la thématique + numéro du projet de la commune + priorité au regard du contrat de ruralité (quand plusieurs projets sont proposés)

THEMATIQUE 3 : attractivité du territoire

Objectifs :

- renforcer l'attractivité des communes (embellissement, mise en accessibilité, offre de logements de qualité...),
- soutenir l'implantation et le développement de nouvelles activités (TPE, PME, industrie...),
- appuyer le tissu entrepreneurial, aujourd'hui encore fragile mais dynamique : artisanat, commerce, économie sociale et solidaire...
- poursuivre la diversification des activités : maraichage bio, productions en circuits courts, hébergement touristique et agrotourisme,
- développer des services formation sur le territoire, notamment de formation professionnelle,
- consolider la filière touristique,
- valoriser le patrimoine naturel et culturel,
- rattraper le retard dans l'accès au haut débit, améliorer l'accessibilité numérique du territoire.

Mesures des comités interministériels :

MESURE DU CIR du 20 mai 2016 : favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux

MESURE 41 du CIR du 13 mars 2015 : faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale

MESURE du CIR du 20 mai 2016 : soutenir le commerce dans les territoires ruraux

MESURE 20 du CIR du 13 mars 2015 : accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et entreprises identifiées comme prioritaires par les collectivités

Numéro de fiche action ³	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la fiche action	Calendrier	Partenaires potentiels	Cout prévisionnel
CAP.3.1.1	CAPIAN	Aménagement d'un accès à la zone artisanale de Guérin	2019		
TRE.3.1.1	TRESSES	Aménagement et valorisation du patrimoine naturel (zone humide)	2019		28 000,00

³ Nomenclature utilisée : nom de la commune ou de la CdC + numéro de la thématique + numéro du projet de la commune + priorité au regard du contrat de ruralité (quand plusieurs projets sont proposés)

THEMATIQUE 4 : mobilités locales et accessibilité au territoire

Objectifs :

- adapter et sécuriser les infrastructures routières et de développer des axes structurants,
- développer les circulations douces,
- développer des infrastructures et de doter d'équipements favorisant la multi modalité,
- favoriser l'accès à la mobilité pour tous.

Mesures des comités interministériels :

MESURES 8 et 10 du CIR du 14 septembre 2015

MESURE 15 du CIR du 13 Mars 2015

Numéro de fiche action ⁴	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la fiche action	Calendrier	Partenaires potentiels	Cout prévisionnel
BON.4.3.1	BONNETAN	Sécurisation de la RD13E4 -Plan de mobilité	2019		
CAP.4.2.1	CAPIAN	Aménagement et sécurisation sur la RD13 au centre bourg de Caprian	2019		
CAP.4.3.1	CAPIAN	Aménagement et sécurisation sur la RD13 au centre bourg de Gaudin à Capian	2020		
CDCC.4.3.1	CdC CREONNAIS	Travaux de construction d'un lycée : création de cheminements doux, piste cyclable, accès au parking et réseaux	2019		1 632 000,00
MAD.4.1.1	MADIRAC	Sécurisation et amélioration de l'accessibilité aux services publics par restructuration de la place de la mairie	2019		130 000,00

⁴ Nomenclature utilisée : nom de la commune ou de la CdC + numéro de la thématique + numéro du projet de la commune + priorité au regard du contrat de ruralité (quand plusieurs projets sont proposés)

THEMATIQUE 5 : transition énergétique

Objectifs :

- poursuivre le travail sur les risques naturels locaux, notamment les risques inondation Garonne, Dordogne et les risques carrières,
- poursuivre le travail sur la diminution de la consommation d'énergie au niveau des équipements publics et des logements,
- travailler sur la diversification énergétique,
- lutter contre la précarité énergétique.

Mesures des comités interministériels :

MESURES 34 et 35 du CIR du 13 mars 2015

MESURE 10 du CIR du 14 septembre 2015 : installer une borne de recharge électrique tous les 50 km

Numéro de fiche action⁵	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la fiche action	Calendrier	Partenaires potentiels	Cout prévisionnel
GOR 5.1.1	CORNAC	Restructuration de la salle des fêtes et production d'énergie photovoltaïque	2019		232 930,00

⁵ Nomenclature utilisée : nom de la commune ou de la CdC + numéro de la thématique + numéro du projet de la commune + priorité au regard du contrat de ruralité (quand plusieurs projets sont proposés)

THEMATIQUE 6 : cohésion sociale

Objectifs :

- poursuivre la mutualisation des équipements existants ou en projet,
- réhabiliter, adapter ou créer des équipements sportifs, culturels, de lien social, pour mieux couvrir les besoins de la population croissante,
- poursuivre la résorption de la précarité et la lutte contre l'habitat indigne

Mesures des comités interministériels :

MESURES 32 et 33 du CIR du 13 mars 2015 : le logement, des enjeux spécifiques pour les territoires ruraux

MESURE 12 du CIR du 13 mars 2015

MESURE du CIR du 20 mai 2016: vivre et s'épanouir

Numéro de fiche action ⁶	Maitre d'ouvrage	Intitulé de la fiche action	Calendrier	Partenaires potentiels	Cout prévisionnel
SULC.6.4.1	SAINT SULPICE ET CAMEYRAC	Couverture de 2 cours de tennis existants	2019		597 742,00
SULC.6.5.1	SAINT SULPICE ET CAMEYRAC	Accessibilité extérieure de l'église de Cameyrac et valorisation du patrimoine culturel Mutualisation d'un équipement culturel	2019		352 275,00
LOU.6.1.1	LOUPES	Aménagement de l'espace public de la Gardonne pour accueillir des manifestations culturelles et sportives (tranches 1 et 2)	2019		384 482,90
CAM.6.1.1	CAMARSAC	Aménagement de la médiathèque/bibliothèque	2018		23 604,54
CRE.6.1.1	CREON	Création d'une cuisine centrale	2019		
TRE.6.1.1	TRESSES	Réhabilitation thermique de la salle de la Fontaine et transformation en médiathèque	2020		672 000,00

⁶ Nomenclature utilisée : nom de la commune ou de la CdC + numéro de la thématique + numéro du projet de la commune + priorité au regard du contrat de ruralité (quand plusieurs projets sont proposés)

